

Le marché présente des signes de ralentissement

© Stéphane Bonnel - Fotolia



Agent de sécurité en milieu sensible

Après la forte demande émanant des donneurs d'ordre en raison des menaces terroristes, la profession de la sécurité a vu les premiers signes d'un ralentissement en 2017. Une tendance qui semble s'accroître pour 2018, si bien que certains évoquent déjà les prémices d'une grave crise.

Créditée d'une meilleure image de marque tant auprès des pouvoirs publics que de la population, la sécurité privée apparaît désormais comme complémentaire des forces de l'ordre. Avec des missions bien différentes évidemment.

Les prestations sont aujourd'hui plus larges et participent clairement à la protection des biens et des personnes face aux menaces terroristes.

Néanmoins, la conjoncture n'est pas au beau fixe. Ou plutôt tout dépend des secteurs d'activité : en 2017, certains affichent encore de belles performances comme la sécurité électronique, notamment en vidéosurveillance (Cf. *encadré*), alarme et contrôle d'accès. La cybersécurité, quant à elle, a réellement le vent en poupe avec une croissance de 15%, seulement battue par les drones de sécurité dont les ventes ont bondi de 45%.

En revanche, des secteurs plus traditionnels comme le transport de fonds sont en stagnation, tout comme les équipements blindés et la serrurerie, alors que les ma-

tériels de sécurité incendie progressent de 2%. Le gardiennage – principal secteur par son poids économique avec 3,8 Mds d'€ – est sur une tendance moins bonne à +3% après une année record en 2016 (+5,1%) en raison d'une demande forte suite aux attentats.

Au total, le chiffre d'affaires des 1.700 sociétés de sécurité répertoriées dans l'Atlas publié par les éditions « En Toute Sécurité » s'élève à 27,5 milliards d'€ en 2017, en progression de 3,5%, contre +4,2% en 2016 et +4,3% l'année précédente. Le millésime n'est donc pas si brillant, sachant que la profession enregistre régulièrement une hausse deux à trois fois supérieure à celle du PIB. Ce qui n'a pas été le cas puisque la croissance économique de la France a été de 2,2% en 2017.

Évolution en dents de scie

La sécurité privée connaît régulièrement des évolutions en dents de scie et l'heure est donc à la décélération. Le phénomène était d'ailleurs largement anticipé : dans leur majorité, les donneurs d'ordre avaient en effet estimé dès l'été 2017, à l'occasion d'un sondage effectué par « En

Toute Sécurité », que les investissements de remise à niveau des dispositifs de sécurité étaient largement suffisants. Après deux années de dépenses importantes pour renforcer la sécurité des sites face aux menaces terroristes, la tendance est désormais à la réduction des budgets sécurité pour la plupart des donneurs d'ordre. Et le sondage 2018 va exactement dans le même sens.

On peut donc s'attendre à une croissance globale du marché de la sécurité autour de 2% seulement en 2018, renouant ainsi avec les performances médiocres de 2003-2005 et de 2013-2014.

Autre point sensible : les rachats de sociétés par des groupes étrangers semblent reprendre de plus belle comme au milieu des années 90. Trois exemples parmi d'autres : le leader de la détection d'explosifs Morpho Detection est passé sous le contrôle du britannique Smiths en avril 2017, le télésurveilleur Afone a été repris par le Norvégien Sector Alarm en mai 2018 et le spécialiste du traitement des valeurs CPoR Devises par le suédois Loomis le mois suivant.

Moins de sociétés rentables

Mais l'évolution la plus alarmante est la dégradation de la rentabilité des entreprises et notamment celles de surveillance humaine : 65% d'entre elles ont affiché des bénéfices en 2017, soit cinq points de moins que l'année précédente. Et l'on remarque de nouveau quelques faillites de poids moyens (Bodyguard, Vigilia, etc.), ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années. Il faut dire que la guerre des prix a repris de plus belle, bien souvent à l'initiative de donneurs d'ordre peu regardants sur la qualité des prestations. Une situation aggravée par un paysage extrêmement morcelé où les leaders ne gagnent pas vraiment de parts de marché, alors que de nouvelles sociétés se créent sans cesse, ce qui démontre que les barrières à l'entrée ne sont pas suffisantes. Et les professionnels voient aussi avec inquiétude les géants du numérique (Google, Apple, Facebook, Amazon, etc.) se lancer activement sur le créneau de la domotique mais aussi de la sécurité, notamment dans les domaines de la biométrie, des drones, de la reconnaissance faciale et de la vidéosurveillance. Une menace réelle à long terme, car ils disposent de moyens financiers, marketing et technologiques énormes.

Les performances financières des entreprises devraient être moins bonnes encore en 2018 et surtout en 2019. En effet, la fin du CICE est prévue à cette date – ce qui va pénaliser les sociétés employant beaucoup de personnel comme c'est le cas dans le gardiennage – alors que les nouvelles obligations de formation continue vont encore grever les résultats.

Une mission parlementaire pour préparer les futures réformes

À tel point que les organisations patronales évoquent une « vraie crise » et demandent des mesures d'urgence. Le SNES et l'USP, qui ont entretenu des relations parfois orageuses dans le passé, parlent aujourd'hui d'une même voix.

Initiative inédite : un collectif, baptisé « Urgence Sécurité » et réunissant dix sociétés de surveillance humaine parmi les plus importantes, s'est créé en juin 2018 pour « agir avec détermination », estimant que la profession est « sous respiration artificielle ».

Toutes ces grandes manœuvres sont visiblement des appels du pied en direction de la mission parlementaire en

© Peppinoromano - Fotolia



Le métier d'agent de sécurité se féminise

charge de l'étude des réformes nécessaires pour la sécurité privée, créée en février 2018 par Gérard Collomb. Composée de Jean-Michel Fauvergue, ancien chef du RAID, député de Seine-et-Marne, et d'Alice Thourot, députée de la Drôme, elle a en effet reçu toutes les organisations patronales et autres entités concernées qui se sont livrées à un important travail de lobbying.

La mission présentera ses propositions au ministre de l'Intérieur à la rentrée 2018, ce qui pourrait probablement aboutir

à une loi sur la sécurité début 2019. Les dossiers sont nombreux : relations entre sécurité publique et sécurité privée (échange de renseignements, par exemple), possibilité – sous certaines conditions – pour les agents de sécurité de procéder à des fouilles ou à patrouiller sur la voie publique, nouvelles barrières à l'entrée pour assainir la profession par la création d'une garantie financière, par exemple. Sans oublier la possibilité pour les agents de sécurité d'être armés, selon une loi votée en 2017 qui devrait entrer en application en 2019.

LE CNAPS DANS LE COLLIMATEUR

Créé en 2012 avec l'objectif de moraliser la profession de la surveillance humaine, le CNAPS n'a pas totalement rempli sa mission. A tel point que la Cour des Comptes a sévèrement épinglé l'agence de régulation dans un rapport tonitruant publié en février 2018.

Le document évoque un contrôle « trop peu rigoureux de la moralité et de l'aptitude professionnelle » et insiste en affirmant que les conditions d'entrées dans la profession s'inscrivent « plus dans une démarche d'aide au retour à l'emploi que dans une logique d'exigence et de professionnalisme ».

Les Sages de la rue Cambon estiment que le CNAPS « échoue à assainir le secteur », car les sanctions sont « insuffisamment effectives et dissuasives ». Les résultats « ne sont pas à la hauteur des attentes », soulignent-ils en suggérant un renforcement de la tutelle de l'Etat, voire une intégration complète au sein du ministère de l'Intérieur. Une proposition adoptée par la mission parlementaire qui a remis son rapport durant l'été sur les réformes jugées nécessaires. Attaché à son statut d'établissement public, le CNAPS a senti le danger : il a annoncé que les contrôles seront « approfondis » et étendus au respect de la réglementation sociale (travail dissimulé, prix anormalement bas, etc.). De même, les sanctions seront mieux appliquées et la politique tarifaire des donneurs d'ordre davantage examinée.

Cela sera-t-il suffisant pour pérenniser la relative autonomie du CNAPS ? Rien n'est moins sûr. D'autant que ces épisodes sont arrivés dans un contexte délicat : la présidente du CNAPS, nommée début 2018, a d'emblée eu des relations difficiles avec Jean-Paul Celet, le directeur. Ce dernier a finalement quitté ses fonctions et a été remplacé en août par le préfet Cyrille Maillet, ancien directeur de la police générale à la préfecture de police de Paris.



LA VIDÉOSURVEILLANCE UNE PROFESSION SEREINE

Portée par un renouvellement technologique incessant et par les mesures de sécurité renforcées en raison de la menace terroriste permanente, la vidéosurveillance bénéficie d'une croissance soutenue depuis plusieurs années. Alors que la progression était de 2,7% par an en moyenne entre 2012 et 2015, ce marché a ainsi connu une hausse de 7,4% en 2016 et de 7,1% l'année suivante pour s'inscrire à 1,4 milliard d'€ selon les statistiques récoltées dans l'Atlas d'En Toute Sécurité. Avec une perspective autour de +6,5% en 2018.

La marge de progression est encore sensible puisque l'on recense 1,6 million de caméras dans l'Hexagone contre quatre millions en Grande-Bretagne.

Les segments les plus porteurs sont les transports publics, les collectivités territoriales, les hôpitaux, les musées et –fait nouveau– les établissements d'enseignement. Les marchés publics, qui étaient en retard en matière d'équipement et qui peuvent être considérés comme des cibles potentielles privilégiées par les terroristes, voient leur part monter : ils représentaient 21% des ventes totales en valeur en 2013 et 29% en 2017. En revanche, les banques et les grandes surfaces sont en stagnation, car leur taux d'équipement se situe déjà à 100%, alors que les grandes entreprises sont plutôt attirées par les innovations.

La valeur ajoutée se déplace de la vente de matériels vers les logiciels qui constituent désormais le cœur « intelligent » d'un système de vidéosurveillance. Ils permettent en effet de gérer des centaines, voire des milliers de caméras, en analysant les images, en détectant des comportements suspects ou des bagages abandonnés, en s'appuyant sur la reconnaissance faciale pour repérer un individu au milieu d'une foule, en réalisant la lecture de plaques d'immatriculation, etc. Cela suppose des compétences très pointues en réseaux d'informations, en intelligence artificielle et en gestion d'énormes bases de données (le fameux Big Data). Le défi consiste à ne pas être submergé par cette pléthore d'images et à superviser en temps réel une alerte de sécurité.

Une véritable révolution technologique se profile à l'horizon.

© Padington-Fotolia



Les drones le nouvel outil de sécurité

Perspective des Jeux Olympiques de 2024

La profession est donc en ébullition. Toutes ces futures réglementations doivent être en place en 2019-2020 afin d'être totalement opérationnelles pour les Jeux Olympiques de Paris en 2024. Ainsi, il va falloir modifier les conditions d'utilisation de la reconnaissance faciale, aujourd'hui pratiquement interdite sauf de très rares exceptions.

Les industriels de la sécurité sont également largement mobilisés pour les J.O., mais le ministère de l'Intérieur a d'ores et déjà prévenu qu'il aurait uniquement recours à des technologies « déjà testées en conditions opérationnelles sévères ». Pas de gadgets futuristes au

stade de l'expérimentation. Les concepteurs planchent donc intensément sur des thèmes comme les sas de contrôle à accès rapide, la biométrie multimodale à la volée, la vidéosurveillance intelligente, les agents connectés ou le suivi de personnes se déplaçant sur des sites sensibles.

Les J.O. représentent un enjeu considérable pour la sécurité privée, qui devra élever son niveau de qualification, notamment par une formation plus poussée et l'usage de technologies pointues. On songe évidemment à l'utilisation de drones de surveillance. Les forces régaliennes étant déjà mobilisées au maximum de leurs possibilités, l'Etat va davantage faire appel à des sociétés pri-

vées. Si la profession, qui mobilisera 20 à 30.000 personnes durant les Jeux, ne pouvait pas relever ce défi de façon satisfaisante, c'est tout simplement son avenir et son développement qui pourrait être remis en cause.

Les prochains mois seront donc déterminants.

PATRICK HAAS

Directeur des publications
"En Toute Sécurité"

N.B. : tous les chiffres mentionnés dans ce texte sont extraits de l'Atlas d'En Toute Sécurité (www.security-info.com)

Evolution de la situation financière des sociétés de gardiennage

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 ⁽¹⁾
Sociétés bénéficiaires	39%	50%	51%	60%	70%	65%
A l'équilibre	13%	9%	15%	11%	11%	13%
En perte	26%	19%	18%	14%	11%	12%
En faillite	22%	23%	17%	15%	8%	10%

(1) Pour 2017, il s'agit d'estimations, effectuées en juillet 2018

Source : Atlas d'En Toute Sécurité

Les dix principales sociétés de surveillance humaine en France

Chiffre d'affaires en millions d'euros, comprenant le gardiennage, la sûreté aéroportuaire et l'intervention sur alarme

	2017	2016	2015	2014	2013
1 Securitas France	604	589	565	564	553
2 Seris Security ⁽¹⁾	356	353	327	306	283
3 Fiducial Private Security ⁽²⁾	180	177	164	163	123
4 Atalian Pôle Sûreté ⁽³⁾	170	160	142	133	129
5 ICTS	161	161	126	138	117
6 Prosegur France	161	152	143	146	146
7 Onet Sécurité	158	155	139	138	144
8 Samsic Sécurité ⁽⁴⁾	157	159	154	145	121
9 Mondial Protection ⁽⁵⁾	97	71	43	41	30
10 Goron	94	74	71	55	54

Informations récoltées par "En Toute Sécurité"

(1) Acquisition de la sûreté aéroportuaire de Brink's en juin 2018.

(2) Acquisition du gardiennage de Faceo en 2014, SFIP en 2015 et Iguane Sécurité en 2016.

(3) Acquisition de Trignon Sécurité en juin 2017

(4) Acquisition d'Hub Safe en octobre 2017

(5) Acquisition de Prestige Sécurité et APRI en 2014, CIPS en 2016, Etic Sécurité et SMSF en 2017